

AGENTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES



NON TITULAIRES :

La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 peut vous concerner !

En effet, elle propose une réduction significative de l'emploi précaire et la titularisation dans les collectivités locales.

Même si les décrets d'application ne sont pas à ce jour publiés, la Cgt vous informe sur :

Le principe de la loi :

A partir de la publication de la loi :

Avoir 6 ans* d'activité dans la collectivité sur des mêmes fonctions dans une catégorie hiérarchique, sur une période de 8 ans,

Ou

Etre âgé de plus de 55 ans et avoir 3 années* travaillées sur 4 ans.

Contrat à
Durée
Indéterminée

A partir de la publication des décrets :

Sur 6 ans, avoir travaillé l'équivalent de 4 ans* à temps plein (* : Les postes à mi-temps et plus sont considérés comme temps plein ; les autres, valent $\frac{3}{4}$ de temps)

Titularisation

Chacun peut être concerné !

Contactez le syndicat Cgt des Collectivités territoriales du département de la Sarthe

0243770149

ou par courriel cgt72territoriaux@gmail.com